



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007325

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 21/11/2023

Séance du 06 novembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°18 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°4), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF.

M. Nathan SOURISSEAU

Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE (à partir de la question n°19), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT

13 - CFA Hilaire de Chardonnet - Désaffectation et déclassement du domaine public d'une aire de stationnement

CFA Hilaire de Chardonnet - Désaffectation et déclassement du domaine public d'une aire de stationnement

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	24/10/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'aire de stationnement du CFA Hilaire de Chardonnet situé chemin de la Malcombe. Il s'agit d'une emprise d'environ 3136 m² aménagée sur la parcelle communale cadastrée section ER n° 158.

En 1997, la Ville et l'association gestionnaire du CFA Hilaire de Chardonnet ont aménagé une aire de stationnement d'environ 3136 m² sur la parcelle communale cadastrée section ER n° 158 destinée aux apprentis de l'établissement.

Avant la crise sanitaire, cette aire était également mise à disposition du Syndicat Mixte de Micropolis (SYMM) lors de certaines manifestations.

L'usage de ce bien et son appartenance à une personne publique ont eu pour effet de le classer dans le domaine public.

Dans la perspective du projet de cession du site du CFA Hilaire de Chardonnet à l'association gestionnaire des apprentis, qui sera examiné par le conseil municipal lors de la présente séance, il convient de constater la désaffectation de cette emprise communale et de prononcer son déclassement du domaine public.

La procédure de vente du domaine public prévoit en effet que la collectivité constate la désaffectation du bien concerné puis prononce son déclassement avant tout transfert de propriété.

En l'espèce, l'affectation au SYMM a cessé il y a plusieurs mois et une signalétique (barrière, panneau) indique que cette aire de stationnement est réservée à un usage privé.

Il est donc possible de constater la désaffectation de cette emprise et de prononcer son déclassement du domaine public.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Françoise PRESSE (1) et M. François BOUSSO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **constate la désaffectation de l'aire de stationnement d'environ 3136 m² aménagée sur la parcelle communale cadastrée section ER n° 158,**
- **se prononce favorablement sur son déclassement du domaine public.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 4

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

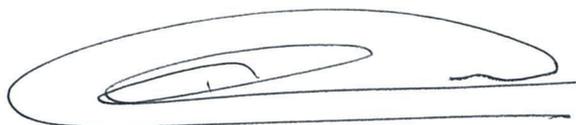
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

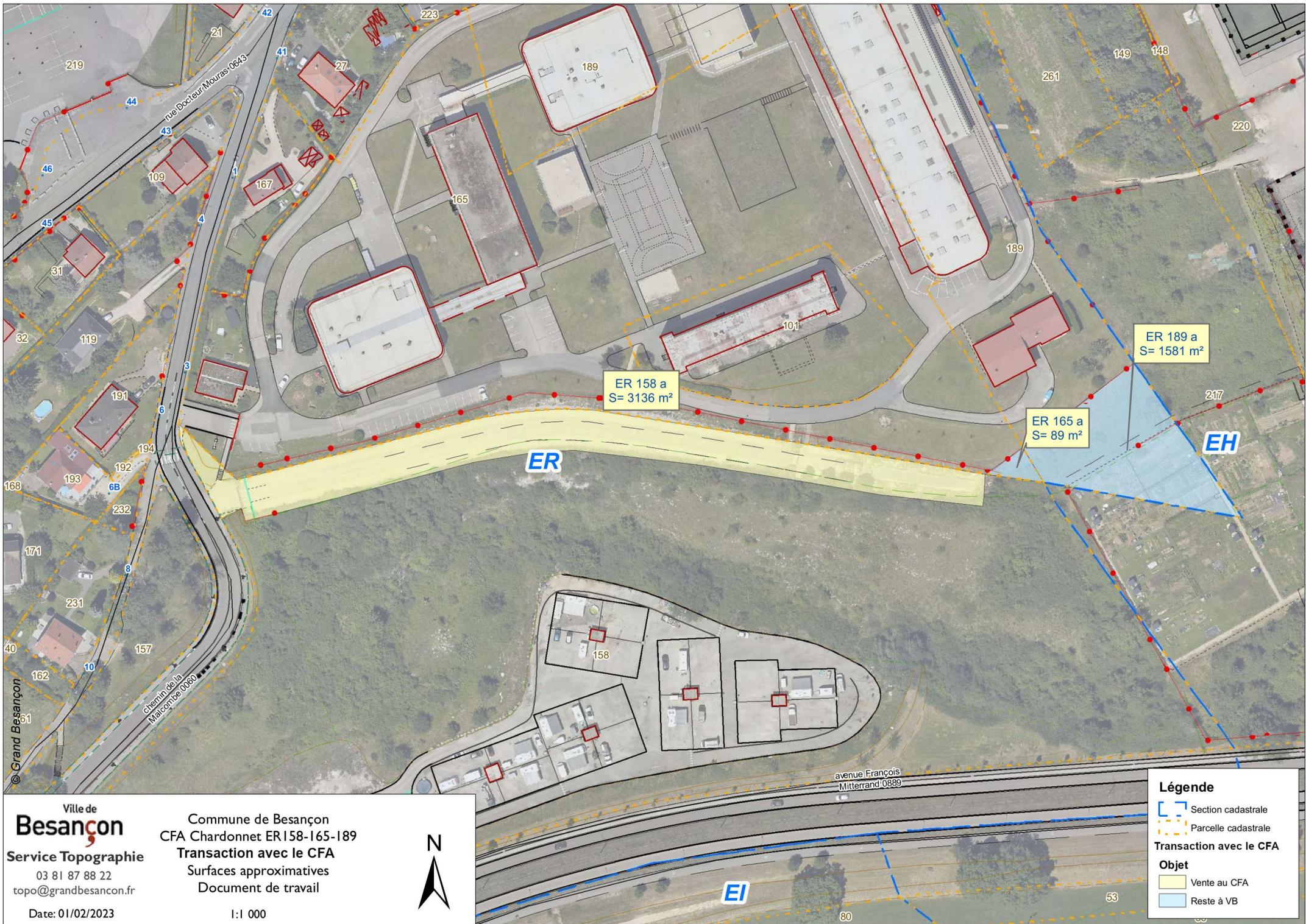


M. Nathan SOURISSEAU,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT



Ville de
Besançon
 Service Topographie
 03 81 87 88 22
 topo@grandbesancon.fr
 Date: 01/02/2023

Commune de Besançon
 CFA Chardonnet ER 158-165-189
Transaction avec le CFA
 Surfaces approximatives
 Document de travail



I:1 000

Légende

- Section cadastrale
- Parcelle cadastrale

Transaction avec le CFA

Objet

- Vente au CFA
- Reste à VB

Emprises cédées au CFA

